



Notaires Associés

Tarif des prestations

Outre l'émolument, fixé par décret, une rémunération sous forme d'honoraires peut vous être demandée pour les actes figurant aux présentes. Il s'agit des prestations supplémentaires non couvertes par l'émolument tarifé et parfaitement détachables de la prestation de rédaction des actes et déclarations lesdites prestations, les honoraires suivants majorés du taux de TVA en vigueur au moment de la facturation.

TARIF DEPARTEMENT TRANSACTION -NEGOCIATION-GESTION LOCATIVE – EXPERTISE IMMOBILIERE		HT	TTC
NEGOCIATION IMMOBILIERE			
PRIX NET VENDEUR		HT	TTC
En dessous de 150.000 euros		5% Plancher : 3.000 euros	6% Plancher : 3.600 euros
A partir de 150.000 euros		4,16%	5%
Vente Notariale Interactive (VNI)		5,83%	7%
En cas de délégation de mandat / En dessous de 100.000 euros		8,33%	10%
En cas de délégation de mandat / A partir de 100.000 euros		4,16%	5%
Avis de valeur Bien situé à ANGERS		150 euros	180 euros
Avis de valeur Bien situé hors Agglomération		200 euros	240 euros
Expertise		Sur devis	
GESTION LOCATIVE (bail meublé / non meublé)			
Recherche locataire / constitution du dossiers		300 euros	360 euros
Rédaction du bail authentique		Soumis à émolument – nous consulter	
Etat des lieux – réalisé par commissaire de justice		Pour mémoire	
Gestion locative, en % du loyer mensuel hors charges sans pouvoir être inférieur à 30 euros HT soit 36 euros TTC		5%	6%

Tarif des prestations exprimé en euros (Hors droits d'enregistrements)

Par application de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015, du décret n°2016-230 du 26 février 2016 et de l'arrêté du 26 février 2016

« En cas de litige non résolu avec un notaire, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur du notariat à l'adresse suivante : mediateur-notariat.notaires.fr afin de tenter, avec son aide, de trouver une résolution amiable au conflit. Art. L616-1 et R 616-1 du code de la consommation ».



Notaires Associés

Tarif des prestations

Gestion des loyers impayés	Nous consulter
----------------------------	----------------

TARIF DEPARTEMENT IMMOBILIER DES PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS	HT	TTC
Honoraires rédaction d'une promesse de vente (usage habitation)	200 euros	240 euros
Honoraires rédaction d'une promesse de vente (usage autre que habitation)	400 euros	480 euros
Honoraires avenant à la promesse/compromis	100 euros	120 euros
Honoraires rédaction d'un acte de substitution d'une société dans les droits d'une promesse de vente	50 euros	60 euros
Demande du contrôle assainissement	100 euros	120 euros
Honoraires d'établissement mandat irrévocable de remboursement de prêt	50 euros	60 euros
Honoraires de remboursement d'un solde de prêt lorsqu'il n'est pas affecté d'une garantie hypothécaire	50 euros	60 ans
Etablissement d'un compte de rétablissement entre vendeurs	100 euros	120 euros

Tarif des prestations exprimé en euros (Hors droits d'enregistrements)

Par application de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015, du décret n°2016-230 du 26 février 2016 et de l'arrêté du 26 février 2016

« En cas de litige non résolu avec un notaire, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur du notariat à l'adresse suivante : mediateur-notariat.notaires.fr afin de tenter, avec son aide, de trouver une résolution amiable au conflit. Art. L616-1 et R 616-1 du code de la consommation ».



Notaires Associés

Tarif des prestations

TARIF DEPARTEMENT DROIT PATRIMONIAL DE LA FAMILLE	HT	TTC
Encaissement des avoirs monétaires (par Etablissement bancaire pour l'ensemble des avoirs détenus dans chaque établissement)	100 euros	120 euros
Demande de communication et transmission des relevés bancaires antérieurs au décès auprès de chaque Etablissement bancaire pour le compte de l'hérédité, sans analyse	50 euros	60 euros
A défaut d'un compte indivis, règlement de factures et de passif (par facture réglée)	20 euros	24 euros
Recouvrement amiable (créance à la succession), en % des sommes encaissées	5%	6%
Encaissement de loyers (par location)	5%	6%
Etablissement de la déclaration partielle d'assurance-vie lorsque les primes sont inférieures à 30.500 euros	200 euros	240 euros
Etablissement d'un compte de succession (1/2 des émoluments d'un partage sur l'actif brut à répartir avec un minimum forfaitaire de 500 euros HT)	Minimum Forfaitaire de 500 euros	Minimum Forfaitaire de 600 euros
Etablissement d'un état de forces et charges de la succession en l'absence de déclaration de succession	500 euros	600 euros
Autorisation bancaire (par banque)	20 euros	24 euros
Transactions et/ou conciliation entre les ayants-droit en cas de difficultés quant au règlement du dossier	Sur devis	

Tarif des prestations exprimé en euros (Hors droits d'enregistrements)

Par application de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015, du décret n°2016-230 du 26 février 2016 et de l'arrêté du 26 février 2016

« En cas de litige non résolu avec un notaire, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur du notariat à l'adresse suivante : mediateur-notariat.notaires.fr afin de tenter, avec son aide, de trouver une résolution amiable au conflit. Art. L616-1 et R 616-1 du code de la consommation ».

Tarif des prestations

TARIF DEPARTEMENT DES AFFAIRES ET DE L'ENTREPRISE		
Hors droits et frais de formalités		
Soumis à l'émolument lorsqu'un bien immobilier est concerné – demander un état prévisionnel de frais au Notaire	HT	TTC
SECRETARIAT JURIDIQUE DES SOCIETES		
Rédaction d'un modèle d'assemblée de société	100 euros	120 euros
Honoraires rédaction délégation de pouvoirs	50 euros	60 euros
Rédaction d'un modèle d'assemblée de société avec modification statutaire (AG de distribution)	400 euros	480 euros
Rédaction d'un modèle d'assemblée de société de clôture avec dépôt des comptes au greffe statutaire (AG de distribution)	600 euros	720 euros
Forfait annuel (AG et modification statutaire hors rédaction de contrat)	1000 euros	1200 euros
CREATION DE SOCIETES		
Sociétés civiles	800 euros	960 euros
Société en nom collectif (SNC)	1500 euros	1800 euros
Société à responsabilité limitée (SARL)	1500 euros	1800 euros
Société par actions simplifiée (SAS)	2000 euros	2400 euros
Société anonyme (sauf SA cotée ou SA dans un groupe de sociétés => nous contacter)	3000 euros	3600 euros
VIE DE LA SOCIETE		
Augmentation de capital social / Réduction de capital social, sans pouvoir être inférieur à 2.000 € HT soit 2.400 € TTC	2,5% montant de l'augmentation ou réduction	3,0% montant de l'augmentation ou réduction
Cession de parts sociales (SCI), sans pouvoir être inférieur à 2.000 € HT soit 2.400 € TTC	2% montant du prix de cession	2,4% montant du prix de cession

Tarif des prestations exprimé en euros (Hors droits d'enregistrements)

Par application de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015, du décret n°2016-230 du 26 février 2016 et de l'arrêté du 26 février 2016

« En cas de litige non résolu avec un notaire, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur du notariat à l'adresse suivante : mediateur-notariat.notaires.fr afin de tenter, avec son aide, de trouver une résolution amiable au conflit. Art. L616-1 et R 616-1 du code de la consommation ».



Notaires Associés

Tarif des prestations

Cession de parts sociales (autre société), sans pouvoir être inférieur à 3.000€ HT soit 3.600 € TTC	3% montant du prix de cession	3,6% montant du prix de cession
Promesse de cession	500 euros	600 euros
Option - la modification des statuts et formalités au greffe (non compris frais de greffe)	400 euros	480 euros
Fusion/scission/apport partiel d’actifs, sans être inférieur à 6.500 € HT soit 7.800 € TTC	2,5% du montant de l’actif transmis	3,0% du montant de l’actif transmis
Dissolution confusion (TUP), sans être inférieur à 3.000 € HT soit 3.600 € TTC	2,5% du montant de l’actif transmis	3,0% du montant de l’actif transmis
Retrait d’un associé, sans pouvoir être inférieur à 3.000 € HT soit 3.600 € TTC En cas de retrait d’un associé avec reprise d’un bien immobilier : sur devis	2,5% du montant de l’actif reçu par le retrayant	3,0% du montant de l’actif reçu par le retrayant
Constat de transfert suite à fusion, scission, Apport partiel d’actif ou TUP	Sur devis	
DISSOLUTION ET LIQUIDATION DE SOCIETE		
AG de dissolution et formalités	400 euros	480 euros
AG de liquidation sans partage et formalités	400 euros	480 euros
AG de liquidation - partage sans être inférieur à 1.000 € HT soit 1.200 € TTC, sauf émoluments	2% de l’actif brut partagé	2,4% de l’actif brut partagé
DROIT COMMERCIAL		
BAUX COMMERCIAUX		
Rédaction d’un bail commercial, sans pouvoir être inférieur à 1.500 € HT soit 1.800 € TTC	1 mois de loyer, HT	
Rédaction d’un renouvellement de bail commercial, sans pouvoir être inférieur à 1.200 € HT soit 1.440 € TTC	1 mois de loyer, HT	

Tarif des prestations exprimé en euros (Hors droits d'enregistrements)

Par application de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015, du décret n°2016-230 du 26 février 2016 et de l'arrêté du 26 février 2016

« En cas de litige non résolu avec un notaire, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur du notariat à l'adresse suivante : mediateur-notariat.notaires.fr afin de tenter, avec son aide, de trouver une résolution amiable au conflit. Art. L616-1 et R 616-1 du code de la consommation ».



Notaires Associés

Tarif des prestations

Rédaction d'une résiliation de bail commercial, sans pouvoir être inférieur à 1.000 € HT soit 1.200 € TTC	1 mois de loyer, HT	
Rédaction d'un bail commercial en l'état futur d'achèvement, sans pouvoir être inférieur à 2.000 € HT soit 2.400 € TTC	1,5 mois de loyer, HT	
CESSION DE DROIT AU BAIL		
Cession : sans pouvoir être inférieur à 1.500 € HT soit 1.800 € TTC – Promesse : 500 euros HT soit 600 euros TTC	2,5% du prix de cession	3% du prix de cession
Formalités sur option : modification de bail commercial	300 euros	360 euros
CESSION DE FONDS DE COMMERCE OU FONDS LIBERAL		
Cession : sans pouvoir être inférieur à 3.000 € HT soit 3.600 € TTC – Promesse : 500 euros HT soit 600 euros TTC	2,5% du prix de cession	3% du prix de cession
Formalités sur option : inscriptions au CFE, modifications au CFE, modification de bail commercial	300 euros	360 euros
CESSION DE CLIENTELE / PATIENTELE		
Cession : sans pouvoir être inférieur à 2.000 € HT soit 2.400 € TTC – Promesse : 500 euros HT soit 600 euros TTC	2,5% du prix de cession	3% du prix de cession
LOCATION-GERANCE		
Location-gérance, sans pouvoir être inférieur à 1.500 € HT – 1.800 € TTC	1 mois de loyer	

Tarif des prestations exprimé en euros (Hors droits d'enregistrements)

Par application de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015, du décret n°2016-230 du 26 février 2016 et de l'arrêté du 26 février 2016

« En cas de litige non résolu avec un notaire, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur du notariat à l'adresse suivante : mediateur-notariat.notaires.fr afin de tenter, avec son aide, de trouver une résolution amiable au conflit. Art. L616-1 et R 616-1 du code de la consommation ».



Notaires Associés

Tarif des prestations

AUTRES TARIFS	HT	TTC
Certification de signature	30 euros	36 euros
Procuration sous signature privée	60 euros	72 euros
Analyse patrimoniale	Sur devis	

Tarif des prestations exprimé en euros (Hors droits d'enregistrements)

Par application de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015, du décret n°2016-230 du 26 février 2016 et de l'arrêté du 26 février 2016

« En cas de litige non résolu avec un notaire, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur du notariat à l'adresse suivante : mediateur-notariat.notaires.fr afin de tenter, avec son aide, de trouver une résolution amiable au conflit. Art. L616-1 et R 616-1 du code de la consommation ».